

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 9 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 2 octobre 2025 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres

- en exercice : 27
- Présents : 18
- Votants : 19 (dont 1 procuration)

Présents :

Madame LUCAS Maryline – **Maire**

Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne - CANIVET Bertrand - TAIRA Marylène -
Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed – FERMEN Claudine – PILNIAK Alain -
CASPERS Mauricette – CARRE Odilon **Adjoint**

Mesdames et Messieurs SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothée - LAMBERT
Gaston - KHELIFA Armelle - EZAHOUID Mohamed - DELCAMBRE Chantal - DOISY
Bernard - KAPOUN Jean-Jacques - BLANCHARD Perrine — **Conseillers**

Absents ayant donné procuration

Madame WILLERVAL Aurore à Monsieur SENEZ Jean-Pierre

Absents :

Madame MARTIN Nuccia (Arrivée au 2^{ème} point à l'ordre du jour)
Monsieur SAENEN Romuald (Arrivée au 2^{ème} point à l'ordre du jour)
Monsieur DEFAUQUET Gérald
Monsieur MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain - DUCATILLON Béatrice
Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur CARRE Odilon

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

➤ **NOMME** Monsieur CARRE Odilon, secrétaire de séance.

Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Maryline LUCAS



Le Secrétaire de séance,
CARRE Odilon.